Communiqué Pour publication immédiate

Santé et services sociaux – Employés venant d'agences de placement

Les usagers demandent l'intervention immédiate du premier ministre et des élus pour mettre un terme définitif à l'instabilité du personnel dans le réseau

Montréal, le 5 mars 2021 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), qui représente la majorité des comités des usagers et de résidents du réseau de la santé et des services sociaux du Québec, demande l'intervention immédiate du premier ministre et des élus pour mettre un terme définitif à l'instabilité du personnel dans le réseau.

Récemment, le premier ministre Legault se félicitait d'avoir été plus prudent et plus exigeant que la direction de la santé publique sur les mesures proposées l'automne dernier relatives à la lutte contre la Covid-19. Il ajoutait avoir sauvé plus de vies grâce à l'approche plus sévère dont les élus et lui ont fait preuve. Le RPCU prend acte de ses propos.

Dans cet élan de rigueur, le Regroupement croit que les élus et le premier ministre devraient justement poursuivre dans la même voie pour une situation qui préoccupe l'ensemble des usagers et des proches aidants ainsi que les comités des usagers et de résidents : la présence trop nombreuse d'employés venant d'agences de placement, lesquels continuent de circuler d'une installation ou d'un établissement à l'autre, avec les risques de propagation de la Covid-19. À cet égard, le premier ministre devrait être à nouveau plus sévère que la direction de la santé publique ne le lui demande. Rappelons que D^r Horacio Arruda, directeur national de la santé publique, avait adressé une recommandation en ce sens. Mais les changements tardent à se faire et, sur le terrain, il est difficile pour les membres des comités de résidents et des usagers de savoir si leurs demandes ont trouvé une réelle réponse.

La présence de personnel venant d'agences de placement au sein du réseau coûte cher aux contribuables. De plus, alors que les employés du réseau public ont à respecter certaines conditions, dont celle de faire obligatoirement du temps supplémentaire dans plusieurs secteurs névralgiques, ceux issus du secteur privé n'ont nullement les mêmes contraintes. « Certains membres de nos comités ont été même confrontés à des employés incapables de s'exprimer minimalement en français ou en anglais » rapporte M. Marc Rochefort, directeur général par intérim du RPCU. « Nous parlons de personnes très vulnérables. Le gouvernement est-il au courant de la situation? Le cas échéant, comment interpréter son silence, sinon sa nonchalance? » demande M. Rochefort.

Le recours aux agences de placement a grandement contribué à la propagation fulgurante de la Covid-19 chez les personnes les plus vulnérables lors de la première vague de la pandémie en raison du va-et-vient du personnel entre les installations. « Alors que le gouvernement demande des efforts considérables à la population du Québec depuis plusieurs mois, il accepte pourtant un risque de contamination dû, entre autres, à l'instabilité du personnel. Quoi comprendre? Quoi répondre? » demande M. Rochefort.



1255, boulevard Robert-Bourassa, bureau 800, Montréal (Québec) H3B 3W3 Téléphone : 514 436-3744 / Télécopieur : 514 439-1658

Courriel : communications@rpcu.qc.ca

À maintes reprises, les comités des usagers et de résidents ont dénoncé cette instabilité du personnel, plus particulièrement dans les CHSLD, mais sans succès. Ce type de gestion est en complète contradiction avec « l'approche milieu de vie » au centre de laquelle le résident doit pouvoir compter sur la présence d'un personnel dédié, lequel est censé être capable de bientraitance, avoir choisi de venir œuvrer pour des personnes en grande perte d'autonomie, encourager et soutenir la présence des personnes proches aidantes.

Or, les employés venant d'agences de placement, contrairement aux employés réguliers du réseau public, ne connaissent nullement les particularités des usagers, affirme M. Pierre Hamel, président du RPCU. « Sans égard à leurs bonnes intentions, ces employés circulant d'une installation à l'autre n'ont aucun intérêt à développer des sentiments d'appartenance à un milieu de vie particulier et une proximité avec les résidents vulnérables qui y vivent. Et ce sont les résidents, finalement, qui en font les frais ».

Pour ces considérations, le RPCU interpelle le premier ministre Legault et l'ensemble des élus à faire preuve de courage en demandant leur intervention immédiate afin que la situation change le plus vite possible et qu'ils trouvent des solutions définitives à l'instabilité du personnel dans le réseau de la santé et des services sociaux.

« Il est plus que temps de remédier à cette situation qui dure depuis trop d'années. De nouveaux modèles de fonctionnement et de gestion du personnel doivent être innovés et mis en place au cœur desquels les usagers les plus vulnérables seront une préoccupation première pour les gestionnaires et les décideurs. Nous comprenons tous et toutes qu'à cette étape importante de nos vies, nous souhaitions un minimum de stabilité » conclut M. Hamel.

À propos du RPCU

Fondé en 2004, le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux regroupe la quasi-totalité des comités des usagers et de résidents du Québec, soit plus de 500 comités issus de l'ensemble des missions cliniques du réseau. Il offre aux membres des comités un soutien quotidien et des formations en vue de mieux exercer leurs fonctions prévues par la loi.

- 30 -

Source: RPCU, 514 436-3744